

Dossier d'Adhésion 2023/2024

FICHE D'AUTORISATIONS

**PARTIES A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE RESPONSABLE LÉGAL
ATTENTION A BIEN REMPLIR TOUTES LES CASES**

Je soussigné(e) Mme / M. Père / Mère / Tuteur (entourer la bonne mention)
de

AUTORISATIONS OBLIGATOIRES

1. J'autorise mon enfant à être adhérent(e) au BSC Athlétisme pour la saison sportive 2023 /2024
2. J'autorise la prise de photos et leur diffusion pour la communication interne et externe du club
*En cas de refus de la famille ou des représentants légaux, en avertir le club.
L'athlète devra se signaler au photographe et sortir du champs de visée pour ne pas apparaître sur les clichés.*
3. J'autorise le responsable du moment du BSC Athlétisme à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour mon enfant, tout examen ou intervention médicale qui seraient nécessaires
4. Lutte contre le dopage : Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs.
Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation du prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.

AUTORISATION A QUITTER SEUL(E) LE STADE (Cocher une seule case)

*(pour les plus jeunes, nous recommandons qu'un adulte soit toujours présent au début et à la fin de l'entraînement)
Je dois m'assurer de la présence d'un responsable de club lorsque je laisse mon enfant au stade
Je dois le récupérer près des tribunes après l'entraînement*

- J'autorise le club à laisser mon enfant partir seul(e) du stade
- Je n'autorise pas le club à laisser mon enfant partir seul(e) du stade
Renseigner le nom et les coordonnées de(s) personne(s)
- J'autorise le club à laisser partir mon enfant avec :

AUTORISATION DE TRANSPORT (Cocher une des deux cases)

- J'autorise mon enfant à prendre part aux déplacements mis en place par le club pour les entraînements / sorties / compétitions / stages tout au long de la saison 2023/2024
- Je n'autorise pas mon enfant à prendre part aux déplacements mis en place par le club pour les entraînements / sorties / compétitions / stages tout au long de la saison 2023/2024

Loi Informatique et libertés : l'athlète est informé que les données à caractère personnel le concernant sont collectées et stockées par le club et la FFA. Les données sont stockées sur SIFFA et pourront être publiées sur les site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification , en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que son droit de s'opposer au traitement / publication de ses données pour des motifs légitimes (il suffit d'envoyer un mail à dpo@athle.fr)
Par ailleurs ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Date

Signature

(du représentant légal ainsi que celle du licencié)
Précédée de la mention « lu et approuvé »